

Conférence générale

GC(67)/INF/9

15 septembre 2023

Distribution générale

Français

Original : anglais, espagnol

Soixante-septième session ordinaire

Texte d'une communication datée du 25 août 2023 reçue de la mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Agence concernant le rétablissement du droit de vote

Le texte d'une note verbale datée du 25 août 2023 adressée à l'Agence par la mission permanente de la République dominicaine est reproduit ci-après à l'attention de la Conférence générale.

MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

MPRD/OI-VI-0350/23

La mission permanente de la République dominicaine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a l'honneur de lui transmettre la lettre signée par M. Antonio Almonte, Ministre de l'énergie et des mines, l'informant de la décision du Gouvernement de la République dominicaine de signer un plan de paiement distinct pour une période de dix (10) ans (à partir de 2023) en vue de régler ses arriérés de dépenses de programme et ses arriérés de contributions au budget ordinaire de l'Agence, et demandant le rétablissement de son droit de vote à la session ordinaire de la Conférence générale de cette année.

La mission permanente de la République dominicaine saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'AIEA l'assurance de sa très haute considération.

[sceau] [signé]

Vienne, le 25 août 2023

GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
ÉNERGIE ET MINES

Cabinet du Ministre de l'énergie et des mines

Le 7 août 2023

N° INT-MEM-2023-10911

M. Rafael Mariano Grossi
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
Vienne (Autriche)

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement de la République dominicaine a l'intention de régler ses arriérés de contributions au budget ordinaire de l'Agence et qu'il a établi à cet effet un plan de versement décennal.

Au vu de l'importance desdits arriérés, le Gouvernement versera un montant de 230 046,00 € par an pendant dix (10) ans, auquel s'ajouteront les montants dus au titre de l'exercice en cours. Le plan de versement sera officialisé en 2023. Toutefois, comme vous le savez sans doute, des versements ont déjà été effectués en mai 2022 au titre de ces arriérés, comme suit :

- Fonds de roulement – 4 259 euros.
- Fonds du budget ordinaire, 1977 à 1992 – 244 615 euros.
- Fonds de coopération technique, 2022 – 46 448 euros.
- Coûts de participation nationaux, 2022 – 30 131 euros.

Le Gouvernement de la République dominicaine a effectué les versements anticipés suivants au titre du Fonds de roulement, du Fonds de coopération technique et des coûts de participation nationaux :

- Fonds de roulement, 2023 – 1 977 euros.
- Fonds de coopération technique, 2023 et 2024 – 118 528 euros.
- Coûts de participation nationaux, 2023 – 8 760 euros.

Compte tenu du plan de versement, le Gouvernement de la République dominicaine souhaiterait demander le rétablissement de son droit de vote à la session ordinaire de la Conférence générale de cette année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma très haute considération.

[signé] [sceau]

Antonio Almonte Reynoso
Ministre
AAR/GMR/CS/ym